

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AUTORISANT LA MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CA22 25 0021 AFIN D'AMÉNAGER 22 LOGEMENTS AU LIEU DES 19 PRÉVUS DANS LE BÂTIMENT À CONSTRUIRE SIS AU 920, AVENUE DULUTH EST**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée :

- **QUE** lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté la résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, autorisant la modification de la Résolution CA22 25 0021 afin d'aménager 22 logements au lieu des 19 prévus dans le bâtiment à construire sis au 920, avenue Duluth Est;
- **QUE** cette résolution entrera en vigueur à la date de la publication de l'avis signé par le greffier;
- **QUE** cette résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 6 mai 2025.

La secrétaire d'arrondissement,  
Me Karen Loko

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION**

**EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AUTORISANT LA MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CA22 25 0021 AFIN D'AMÉNAGER 22 LOGEMENTS AU LIEU DES 19 PRÉVUS DANS LE BÂTIMENT À CONSTRUIRE SIS AU 920, AVENUE DULUTH EST**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), **l'avis d'entrée en vigueur de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la modification de la résolution CA22 25 0021 afin d'aménager 22 logements au lieu des 19 prévus dans le bâtiment à construire sis au 920, avenue Duluth Est a été publié le 6 mai 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.**

Fait à Montréal, le 6 mai 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko